

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 18 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Stéphane LABARRIÈRE, Mme Elisabeth LESAULNIER, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique BEGAULT, Mr Patrice JEAN, Mme Liliane MONTIER, Mr Michaël HERGAULT, Mr Christophe PIRAUBE formant la majorité des membres en exercice.

Absent: Mr Pierre-Régis GERMAIN, Mme Laure GODEY

Absents excusés :

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2020 est adopté.

FINANCES

2020-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Cabourg et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-1 et D.2342-2 à D.2343-10,

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean BRUNEEL Receveur de Cabourg, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 118 167,46
DEPENSES	878 035,51
RESULTAT EXERCICE 2019	240 131,95

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	386 172,33
DEPENSES	119 438,97
RESULTAT EXERCICE 2019	266 733,36

Monsieur Christophe PIRAUBE est arrivé à 18 h08 et n'a pas pris part au vote du compte de gestion.

2020-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2019

Vu le code Général du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Jean LEBEGUE, doyen de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré, à la majorité des voix 10 pour.

ADOpte le Compte Administratif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 118 167,46 €
DEPENSES	878 035,51 €
RESULTAT EXERCICE 2019	240 131,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	386 172,33 €
DEPENSES	119 438,97 €
RESULTAT EXERCICE 2019	266 733,36 €

2020-07 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE l'affectation suivante :

➤ Résultat de clôture de fonctionnement de :	240 131,95 €
➤ Résultats antérieurs reportés	375 473,23 €
➤ Résultat à affecter	615 605,18 €
➤ Résultat de clôture d'investissement de :	-20 673,19 €
➤ RAR Dépenses - Recettes d'investissement de :	89 385,72 €
➤ R1068 en investissement de :	177 280,00 €
➤ De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour :	438 325,18 €

2019-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	267 150.00
012	Charges de Personnel	487 900.00
014	Atténuations de produits	28 016.00
65	Autres charges gestions	192 428.00
66	Charges financières	11 729.00
67	Charges exceptionnelles	404 038.00
68	Dotations Amortissements	18 928.00
022	Dépenses Imprévues	56 485.00
023	Virement section d'investissement	31 087.00

	TOTAL DEPENSES	1 497 761,00
--	-----------------------	---------------------

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	438 325.18
013	Atténuation de Charges	10 500.00
070	Vente de produits fabriqués	12 100.00
073	Impôts et Taxes	829 500.00
074	Dotations Subventions	126 000.00
075	Autres produits de gestion courante	80 835,82
077	Produits exceptionnels	500.00
	TOTAL RECETTES	1 497 761,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts + Caution	63 941.00
20	Immobilisations incorporelles (+RAR)	15 604.00
21	Immobilisations corporelles (+RAR)	678 076.81
23	Immobilisations en cours	190 000.00
020	Dépenses Imprévues	24 000.00
001	Déficit antérieur	20 673.19
	TOTAL DEPENSES	992 295.00

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent reporté	0
021	Virement de la section fonctionnement	31 087,00 €
024	Produit de cession des immobilisations	650 000.00
10	Dotation TVA - TLE	115 000.00
1068	Affectation	177 280.00
16	Emprunts et dettes	0.00
28	Amortissement des immobilisations	18 928.00
	TOTAL RECETTES	992 295.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2020 par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2020 prenant en compte les reports 2019 et donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer les demandes de DETR et DSIL pour la rénovation du pont dangereux enjambant la Divette, auprès des services de l'Etat.

2019-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales

TAXES	Taux 2019	Taux 2020
TH	9.02	9.02
TFB	11.24	11.24
TFNB	24.39	24.39

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour 2020 sans augmentation.

2020-10 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, propose de procéder aux attributions des subventions pour le BP 2020 :

ASSOCIATIONS	2019	2020
Amicale de Varaville	1000	1 000
Comité des fêtes	3972	4 620
Comité des fêtes autorétro	0	1000
Trait d'union	250	250
Chancordanse	600	600
Football	950	1 000
Pétanque	1 200	1 200
Tir et Loisirs	300	300
Bien-être et culture	650	650
Modélisme	400	300
Théâtre de La Côte Fleurie	450	450
FNACA Cabourg	150	100
ACVG Cabourg	300	300
La Tribu de Sapeur	300	300
Restaurant du cœur Cabourg	300	300
Secours catholique Cabourg	50	50
SNSM Dives sur Mer	200	200
CAPAC Dives sur Mer	50	50
Association des marais de la Dives	150	150
Bouchons du Cœur Merville Franceville	100	100
Association Paralysés France	50	50

Mucoviscidose - Calvados	50	50
MFR BLANGY	0	50
MFR BALLEROY	0	0
CFA BTP	0	0
Association F. Alzheimer - Calvados	50	50
AFSEP (Sclérose en Plaques)	50	50
Ligue contre le cancer	50	50
Donneurs de sang	100	100
Aquarand home	200	200
APAEI	100	150
CNAS	978	
TOTAL	13 000	13 670

Entendu le rapport du Maire,

Monsieur Michael HERGAULT ne prend part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à dix voix POUR :

ADOpte les subventions attribuées aux associations pour l'année 2020.

2020-11 INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1^{er}alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu la circulaire de la D.G.C.L. en date du 28 décembre 2016,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à décide :

- **D'INSTAURER** l'indemnité forfaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- **D'ASSORTIR** au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2^{ème} catégorie en vigueur ce jour (1091.71 euros : 12 = 90.98 un multiplicateur de 3 de façon à déterminer un crédit bénéficiaire et par tour de scrutin. (Présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendums et pour les élections des membres du Parlement européen).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

La présente délibération prendra effet au 4 mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Stéphane LABARRIERE tient à féliciter Monsieur le Maire, ainsi que l'Adjoint au Maire en charge des finances pour leur bonne gestion des budgets.

DELIBERATIONS :

2020-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2019

2020-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2019

2020-07 AFFECTATION DU RESULTAT

2020-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

2020-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

2020-10 SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

2020-11 INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H35.